



# Guide de rédaction des synthèses d'évaluation des facultés et des cursus de l'UNIL

*Ce petit guide vise à faciliter la rédaction des synthèses publiées suite à l'auto-évaluation, l'expertise externe et la prise de position de la Direction dans le cadre des évaluations de facultés et cursus de l'UNIL. Il est basé sur les questions les plus fréquemment posées à la Cellule Qualité. Il complète la partie 6 du guide d'évaluation des cursus et la partie 8 du guide d'évaluation des facultés.*

## À quoi sert la synthèse ?

La synthèse est le seul document qui est rendu public et qui restera visible dans la durée, alors que l'ensemble des documents produits lors de la démarche est réservé aux personnes impliquées directement dans le processus d'évaluation. Elle doit permettre à l'ensemble de la communauté universitaire et à toutes les personnes intéressées de prendre connaissance des principaux résultats d'une évaluation et des mesures adoptées pour améliorer la Qualité à l'UNIL. Elle permet de répondre au principe d'équilibre entre transparence et confidentialité propre au système d'assurance Qualité de l'UNIL.

## Où est publiée la synthèse ?

Sur le site Internet dédié à la Culture Qualité ([www.unil.ch/culture-qualite](http://www.unil.ch/culture-qualite)).

## Qui doit rédiger la synthèse ?

Formellement, la Doyenne ou le Doyen est responsable de la rédaction de ce document, au même titre qu'elle ou il est responsable formellement de l'ensemble de la démarche. Toutefois, elle ou il peut confier cette tâche à une personne impliquée dans l'auto-évaluation, par exemple la ou le responsable de l'auto-évaluation si elle ou il a délégué cette responsabilité. La Cellule Qualité encourage vivement à ce que la synthèse soit rédigée par une ou des personne(s) impliquée(s) dans la rédaction du rapport d'auto-évaluation, afin de profiter de sa connaissance approfondie de l'ensemble de la matière.

## Quelles sont les étapes qui précèdent la rédaction de la synthèse ?

Dans le cadre de l'évaluation des facultés et des cursus, différentes étapes précèdent la synthèse. Elles sont brièvement rappelées ici :

- Une phase d'auto-évaluation, qui aboutit à la réalisation d'un rapport d'auto-évaluation et d'un plan de développement de l'entité évaluée.
- Une visite par des expert·e·s qui conduit à la rédaction d'un rapport d'expertise externe et, dans le cadre des évaluations de cursus, d'un rapport d'expertise interne.
- Une prise de position de la Faculté sur l'avis des expert·e·s externes (et internes) (qui permet de préciser quels sont les éléments pris en compte et ceux qui ne l'ont pas été et d'en comprendre les raisons, et qui peut motiver une adaptation du plan de développement le cas échéant).
- Une prise de position de la Direction sur l'ensemble des documents précités (la Direction peut demander à ce que le plan de développement soit modifié en fonction des observations figurant dans le rapport d'auto-évaluation, dans les avis des expert·e·s, ou en cas d'une absence d'alignement avec la stratégie institutionnelle).

Ces différentes étapes sont décrites en détail dans les guides d'évaluation des facultés et des cursus (disponibles sur [www.unil.ch/culture-qualite](http://www.unil.ch/culture-qualite)).



### À qui doit être adressée la synthèse ?

À la Cellule Qualité.

### Que doit contenir la synthèse ?

Cette synthèse intègre au minimum les éléments suivants (les nombres de pages indiqués sont donnés à titre indicatif) :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un résumé de l'auto-évaluation</b> <i>De l'ordre d'une ou deux page(s), il présente les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation : objet évalué, contexte et déroulement de l'évaluation, bilan des points forts et des points à améliorer identifiés lors de l'auto-évaluation pour chacune des thématiques analysées.</i></li> </ul>	<p>Correspond à la partie 1 du rapport d'auto-évaluation : « Résumé de l'auto-évaluation »</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un résumé de l'avis des expert·e·s externes (et internes) et de la prise de position de la faculté par rapport à cet avis</b> <i>De l'ordre d'une page.</i></li> </ul>	<p>Ces éléments peuvent être en grande partie repris de la prise de position de la Faculté sur l'avis des expert·e·s externes (et internes)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La version finale du plan de développement</b></li> </ul>	<p>Intègre les recommandations de la Direction.</p>

### Quand doit être rédigée la synthèse ?

La synthèse est le dernier document produit lors de l'évaluation, elle est donc achevée à la fin de la démarche, soit après réception par la faculté de la prise de position de la Direction.

**Toutefois, sa structure en trois parties permet de la rédiger au fur et à mesure de la démarche, c'est-à-dire lorsque les éléments sont encore bien ancrés dans les esprits. La première partie lors de la rédaction du rapport d'auto-évaluation, la deuxième partie lors de la rédaction de la prise de position de la faculté et la troisième partie suite à la prise de position de la Direction (cf. tableau ci-dessus).** En effet, la prise de position de la Direction a principalement un impact sur le plan de développement et n'a pas ou peu d'impact sur le contenu des deux parties le précédant dans la synthèse.

### Sur quels critères se base la Direction pour préavisier la synthèse ?

La Direction, sur la base d'un préavis de la Commission Qualité et Valorisation, vérifie que la synthèse rend compte des principaux éléments de la démarche. Si besoin, elle signale à la faculté les adaptations qu'elle doit effectuer avant que la synthèse puisse être publiée. À savoir prendre en compte :

- les aspects importants du rapport d'auto-évaluation qui ne sont pas mentionnés ;
- les observations des expert·e·s, considérées comme importantes, qui n'ont pas été évoquées ;
- les recommandations de sa prise de position qui n'ont pas été répercutées dans le plan de développement final.

### Quelles sont les modalités de publication ?

Lorsque la synthèse répond aux critères fixés dans les guides d'évaluation des facultés et des cursus, elle est publiée sur le site de la Culture Qualité [www.unil.ch/culture-qualite](http://www.unil.ch/culture-qualite).

Version adoptée par la Commission Qualité et Valorisation le 23.03.2017, et adaptée par la Cellule Qualité le 22.11.2018